

Critères de l'aide financière disponible au volet d'activités de médiation culturelle – EDC 2025-2027

Qui peut demander

Les demandeurs dans les catégories suivantes qui ont un siège social dans l'une des 14 municipalités de notre territoire peuvent faire une demande d'aide financière :

- Organismes à but non lucratif légalement constitués et coopératives non financières;
- Municipalités et organismes municipaux relevant d'elles;
- Les artistes et les artisans (enregistrés avec NEQ) peuvent déposer un projet à condition qu'il soit réalisé en étroite collaboration avec le milieu.

Quel type d'activité est admissible

Toute activité de médiation culturelle nécessitant l'intervention d'un artiste, d'un artisan ou d'un conférencier possédant une expertise reconnue dans un domaine lié à la culture, toutes disciplines confondues. En revanche, les spectacles et les prestations ne comportant aucune composante interactive ou participative avec le public ne sont pas éligibles.

Frais admissible

Les cachets des artistes, artisans ou conférenciers sont admissibles sur présentation de leur offre de service ou d'une facture. Les frais liés aux matériaux ou aux honoraires professionnels pour la réalisation de l'activité sont également admissibles. Des frais raisonnables pour les déplacements, la location de salle ou la promotion sont aussi acceptés, à condition que leur total ne dépasse pas 25 % du montant total demandé. En revanche, les frais liés aux activités courantes d'une organisation, ainsi que les frais de repas, de nourriture ou d'alcool dans le cadre de l'activité, ne sont pas admissibles.

Montants disponibles

Dans le cadre de ce volet de l'Entente de développement culturel, le montant maximal pouvant être demandé pour une activité est de 500 \$. Le montant maximal cumulé qu'un demandeur peut recevoir sur une période de trois ans est de 5 000 \$.

Les enveloppes maximales disponibles provenant de l'EDC 2025-2027 pour ces activités sont les suivantes :

Volet inclusion : activités destinées aux aînés ou aux personnes en situation de vulnérabilité	13 400 \$
Volet partage : démonstrations / conférence / prestation-échange	13 400 \$
Volet loisirs culturels : ateliers / parcours / découverte	9 240 \$

Pour information

Pour toute information ou question complémentaires, nous vous invitons à communiquer avec Renée Anique Francoeur, agente de développement de la MRC de L'Islet, au 418 598-3076, poste 241.